

### La Présidente

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 611- 1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.  
Vu l'arrêté d'accréditation de l'UBS à délivrer les diplômes nationaux en date du 01/07/2022

### Arrêté 2024 - 075

Article 1<sup>er</sup> : Le jury du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U) Littéraire A est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2023/24 :

#### Président de Jury :

**M. David Menier – Professeur des universités,**

Vice-Président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant

#### Autres membres du jury :

Madame Catherine KERBRAT-RUELLAN, Vice-présidente Relations académiques et relations Lycées-Université

Madame Catherine MINOU-GOURDEN

Monsieur Yves ROSPABE

Madame Isabelle BLAYO

Monsieur Patrick BREGER

Madame Christine GOMBERT

Madame Anne LOTERIE

Madame Cécile PARISSÉ

Article 2 : La Directrice de l'Enseignement, est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le Président du jury organise les convocations et délibérations du jury.

À Lorient, le 19/06/2024

La Présidente,

Virginie DUPONT

#### Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116

56321 LORIENT Cedex

02 97 87 66 66

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

